



VILLE DE
LOUVECIENNES

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le **Jeudi 17 Décembre**, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Louveciennes, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-François VIARD, Maire.

Présidence : (1)

Pierre-François Viard, Maire

Présents : (26)

Florence Esnault, Pascal Hervier, Laurence Lafont D'Anthoüard De Vraincourt, Victor Da Ponte, Martine Contet, Boleslas Palewski, Isabelle Mespelaere, **Adjoint** au Maire.

Max Brunner, Sanja Joliot, Daniel Godard, Annie Beyer-Delaloi, Lydéric Watine, Marie-Hélène Farbos, Laurent Lesage, Armelle Vallot, Anouk Abecassis, Pierre Facon, Chrystel Delin, Mehdi El Gargati, Marie-Dominique Parisot, Stéphane Pihier, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Pierre-Jean Da Cruz, Murielle Charles-Beretti, **Conseillers Municipaux**.

Procurations : (2)

Stéphane Gros	à	Laurence Lafont D'Anthoüard De Vraincourt
Bénédicte Denfert	à	Armelle Vallot

Absent(e)s et excusé(e)s : (0)

Secrétaire de séance : Marie-Hélène Farbos, Conseillère Municipale

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 27

Procurations : 2

Absent(e)s et excusé(e)s : 0

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Pierre-François Viard, Maire, assisté de Florence Esnault, Pascal Hervier, Laurence Lafont D'Anthoüard De Vraincourt, Victor Da Ponte, Martine Contet, Boleslas Palewski, Isabelle Mespelaere, Adjoints au Maire, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

Monsieur Le Maire décide que compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire, la séance du conseil municipal se tiendra sans que le public ne soit autorisé à y assister. Il est retransmis en visio.

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne **Sanja Joliot, Conseillère Municipale**, comme secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES ORDINAIRES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES MARDI 15 OCTOBRE 2019, JEUDI 19 DECEMBRE 2019, SAMEDI 04 JUILLET 2020 ET MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

Les procès-verbaux des séances ordinaires des Conseils Municipaux des Mardi 15 Octobre 2019, Jeudi 19 Décembre 2019, Samedi 04 Juillet 2020 et Mardi 29 Septembre 2020, ont été approuvés à l'**unanimité**, sous réserve des modifications demandées en page 13 par Daniel Godard du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Septembre 2020.

3 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

⇒ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune, tant en dépenses qu'en recettes, qui présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
-DECISION MODIFICATIVE n° 1 -

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
014 : Atténuation de produits	+ 52 475.00	73 : Impôts et taxes	- 91 309.00
65 : Autres charges de gestion courante	- 9.71	78 : Reprises sur provisions	+ 7 166.00
66 : Charges financières	+ 3 300.00	042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 7 166.00
68 : Dotations aux provisions	- 7 166.00		
022 : Dépenses imprévues	- 125 576.29		
Dépenses totales de la section	- 76 977.00	Recettes totales de la section	- 76 977.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
21 : Immobilisations corporelles	- 293 670.00	10 : Dotations, fonds divers	+ 100.00
16 : Emprunts et dettes assimilées	+ 7 000.00	13 : Subventions d'investissement reçues	- 282 684.00
26 : Participations et créances rattachées à des participations	+ 100.00	16 : Dépôts et cautionnements reçus	+ 3 180.00
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 7 166.00		
Dépenses totales de la section	- 279 404.00	Recettes totales de la section	- 279 404.00
Dépenses totales de la décision modificative	- 356 381.00	Recettes totales de la décision modificative	- 356 381.00

4 – REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : DOSSIER MALNATI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

⇒ **DE REPRENDRE** la provision pour risques pour un montant de 14 332,00€ dans le cadre du litige qui opposait la commune à Madame Malnati.

⇒ **DIT** que cette reprise de provision pour risques est inscrite au Budget 2020 (DM n° 1) en écritures d'ordre :

- aux articles 7815 de la section de fonctionnement en recettes et 15112 avec la section d'investissement en dépenses pour 7 166,00 € (régime des provisions budgétaires jusqu'au 31/12/2018)
- à l'article 7815 de la section de fonctionnement en recettes pour 7 166,00 € (régime des provisions semi-budgétaire depuis le 1/01/2019)

5 – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020 (PROVISoire)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- **DE REVISER** librement l'attribution de compensation 2020 de la ville de Louveciennes,
- **DE FIXER** à 5 126 371 € l'attribution de compensation 2020 de la Commune de Louveciennes.

6 – AVANCES SUR SUBVENTIONS 2021 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** le versement de l'acompte sur subvention suivant :

* **Centre Communal d'Action Sociale : 500 000 €**, (cette somme pourra être fractionnée en plusieurs versements)

⇒ **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal 2021 de la Commune.

7 - AVANCES SUR SUBVENTIONS 2021 - ASSOCIATIONS : AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL, OGEc DE LOUVECIENNES, ACADEMIE GABRIEL FAURE, LA FABRIQUE MJC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Stéphane Gros, représenté par Madame Laurence Lafont pour la séance, renonce à être représenté pour la discussion et pour le vote de cette délibération. Il ne compte pas dans les abstentions. Cette délibération est adoptée sans abstention, avec 28 membres « présents ou représentés ».

⇒ **AUTORISE** le versement des acomptes sur subventions, suivants :

* Amicale du Personnel Communal	13 000,00 €
* Ogec de Louveciennes - Association des Ecoles Libres	30 000,00 €
* Association Académie Gabriel Fauré	35 000,00 €
* Association La Fabrique MJC.....	30 000,00 €

⇒ **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal 2021 de la Commune.

8 - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE RESERVATION EN CONTREPARTIE D'UNE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNTS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION A SEQENS (FRANCE HABITATION) - PROGRAMME PLAINS CHAMPS PARTIE HAUTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunts et attribution de subvention.

9 - PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF POUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAUX PLUVIALES ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition des immobilisations, des subventions reçues amortissables, et des emprunts transférés joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des actes et le procès-verbal de transfert, ainsi que tout acte et document y afférent.

10 - REDDITION DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE D'HABITATION DE LOUVECIENNES (S.A.E.M.H.L.) - EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

⇒ **PREND ACTE** de la reddition des comptes de la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Habitation de Louveciennes « S.A.E.M.H.L. », pour l'année 2019.

11 - COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - OPPOSITION A SON TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE (CASGBS)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DE S'OPPOSER** au transfert à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine de la compétence relative au plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu en application de l'article 136, II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.
- **DE DECIDER** que cette opposition sera notifiée sans délai par Monsieur le Maire au Président de la Communauté d'Agglomération.

12 - AUTORISATION DONNEE A BOUYGUES TELECOM DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PYLÔNE ARBRE DANS LE PARC DE LA PELOUSE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la majorité,

6 abstentions : Marie-Dominique Parisot, Stéphane Pihier, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Pierre-Jean Da Cruz.

DECIDE :

-D'AUTORISER la société BOUYGUES TELECOM à déposer un permis de construire pour l'installation d'un pylône arbre dans le Parc de la Pelouse.

13 - AUTORISATION DE DEPÔT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME ET TOUTE AUTRE AUTORISATION NECESSAIRE DONNEE AU SDIS POUR LA MISE AUX NORMES DE LA CASERNE SISE RUE DE LA PAIX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

⇒ **D'AUTORISER** le SDIS à déposer l'autorisation d'urbanisme et toute autre autorisation nécessaire à la mise aux normes de la caserne sise Rue de la Paix à Louveciennes,

14 - ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN BOX SITUE DANS LA RESIDENCE VAL DE SEINE APPARTENANT A MADAME JACQUEMET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** cet emplacement de stationnement, box n° 13, propriété de Madame Jacquemet, dans la résidence Val de Seine sise Rue des Barillets à Louveciennes, sur la parcelle cadastrée AV n° 11 pour un montant de 20 000€ T.T.C. (hors frais de notaire).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'acte notarié nécessaire à l'opération d'achat ainsi que tout autre document administratif ou comptable utile à l'achat de ce bien.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 21 du budget 2020 de la Commune.

15 - APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le RLP tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération et le RLP feront l'objet, conformément à l'article L. 153-23 du Code de l'Urbanisme, d'une transmission au Préfet des Yvelines pour contrôle de légalité ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département ;
- **DIT** que conformément à l'article L. 581-14-1 alinéa 5 du Code de l'Environnement, le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louveciennes, ce dernier devant en conséquence être mis à jour en vertu de l'article R. 153-18 du Code de l'Urbanisme ;
- **PRECISE** que conformément aux articles L. 581-14-1 alinéa 1 et R. 581-79 du Code de l'Environnement ainsi que L. 153-22 du Code de l'Urbanisme, le RLP, une fois approuvé, sera mis à disposition du public en mairie de Louveciennes et sur le site internet de la commune.

16 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AUTORISANT L'UNITE CYNOPHILE DU SOPS DES YVELINES A UTILISER LE SITE DU THEATRE DES ARCHES POUR L'ENTRAINEMENT DES CHIENS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** le maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, autorisant l'unité cynophile du SOPS des Yvelines à utiliser le site communal situé 1 allée des arches à Louveciennes pour l'entraînement des chiens à la recherche de stupéfiants et de billets de banque.

17 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE PARTAGE DES COÛTS AVEC LES VILLES DE MARLY-LE-ROI ET LE PORT-MARLY POUR LES FESTIVITES LIEES A LA FETE NATIONALE 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

⇒ **DE CONSTITUER** un groupement de commandes avec les villes de Marly-le-Roi et de Port-Marly ayant pour objet la préparation, la passation, l'attribution et la signature des marchés publics nécessaires aux festivités liées à la Fête Nationale 2021, dont le montant du marché est estimé entre 30 000 € et 35 000 € TTC,

⇒ **DIT** que la Ville de Marly-le-Roi est désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes comme visé ci-dessus,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partage des coûts et groupement de commandes pour l'organisation du feu d'artifice de la fête nationale 2021 annexée à la présente délibération,

⇒ **DIT** que la dépense et la recette en résultant sont prévues au budget 2021.

18 - PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la Mairie de Louveciennes qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget communal. Les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire :

- A accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

19 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de modifier, comme suit, le tableau des effectifs :
- à compter du 1^{er} janvier 2021

Emplois supprimés	Nombre	Emplois créés	Nombre
Agent de Maîtrise Principal à TC	1	Technicien à TC	1
-----		Educatrice de Jeunes Enfants à TC	1
-----		Rédacteur à TC	1
-----		Animateur Principal de 2 ^{ème} classe à TC	1
-----		Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe à TC	7
-----		Adjoint d'Animation à TC	2

(TC) = temps complet - (TNC) = temps non complet

DIT que ces emplois pourront être pourvus par des agents non titulaires.

DIT que les crédits correspondants figurent au chapitre 012 du Budget de la Ville.

20 - REMUNERATION DES INTERVENANTS DE L'ETUDE DIRIGEE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **FIXE** comme suit, le taux de rémunération des études dirigées ainsi que le taux de rémunération de la surveillance de cour à compter du 1^{er} janvier 2021 :

TYPES D'INTERVENANTS	Taux horaire Etude Dirigée	Taux horaire de la demi-heure de surveillance
Intervenants Education Nationale		
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	27 €	5,83 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	29 €	6,41 €
Autres Intervenants	23 €	5,19 €

DIT que les crédits correspondants figurent au chapitre 012 du budget de la Ville.

21 - ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer la convention d'adhésion au CNAS.

- **ACCEPTE** de verser au CNAS une cotisation annuelle correspondant au mode de calcul suivant :

$$\left(\begin{array}{l} \text{Le nombre de bénéficiaires actifs} \\ \text{indiqués sur les listes} \end{array} \right) \times \left(\begin{array}{l} \text{le montant forfaitaire de la cotisation} \\ \text{par bénéficiaires actifs} \end{array} \right)$$

22 - TRANSFERT DU SERVICE PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE DU C.C.A.S A LA VILLE - DELIBERATION SUR LE PRINCIPE DU TRANSFERT

Sur demande de 10 conseillers municipaux, cette délibération a été adoptée à scrutin secret.

Les résultats obtenus sont les suivants :

29 bulletins trouvés dans l'urne

29 votants

17 voix POUR

12 voix CONTRE

0 bulletin blanc ou nul

0 abstention

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'exercice de la compétence en matière périscolaire et extrascolaire par la Commune,

- **DECIDE** d'accepter le principe du transfert, par le C.C.A.S, des missions et de l'ensemble des éléments associés au service périscolaire et extrascolaire,

- **DIT** que ce transfert ne sera effectif qu'à compter du 1^{er} janvier 2021,

**23 - TRANSFERT DU SERVICE PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE DU C.C.A.S A LA VILLE -
DELIBERATION SUR LES MODALITES DU TRANSFERT**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la majorité,

6 abstentions : Marie-Dominique Parisot, Stéphane Pihier, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Pierre-Jean Da Cruz.

DECIDE, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 :

- De la reprise par la Ville de l'ensemble des membres du personnel associés à ce service, qu'ils soient agents titulaires ou contractuels,
- De la reprise par la Ville de l'ensemble des droits et obligations issus des actes adoptés ou des contrats conclus en lien avec l'exécution de ces missions,
- Du transfert à la Ville des biens du C.C.A.S nécessaires à l'exercice de ces missions,
- De l'intégration aux chapitres 11 et 12 du budget de la Commune des dépenses de fonctionnement annuelles liées à ce service, telles qu'exposées ci-dessus,
- De l'intégration au budget de la Commune des recettes de fonctionnement annuelles liées à ce service, telles qu'exposées ci-dessus,

**24 - TRANSFERT DU SERVICE PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE DU C.C.A.S A LA VILLE -
FIXATION DES TARIFS**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DIT que les tarifs figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour les activités périscolaires et extrascolaires seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

DECIDE que les familles pourront, à ce titre, bénéficier de la dégressivité liée à la « politique familiale », telle que définie par les délibérations n° 2005-06-52 et n° 2016-06-57 susvisées,

RAPPELLE que la ville appliquera le quotient social afin d'alléger la charge des familles disposant de faibles ressources, et que c'est la situation la plus avantageuse pour les familles qui est retenue,

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 11 du budget de la Commune.

**25 - ADOPTION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET
EXTRASCOLAIRES ET DE SES ANNEXES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOPTÉ le règlement de fonctionnement des accueils périscolaire et extra-scolaire, annexé à la présente délibération, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

26 - CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES JEUNES
(DELIBERATION RETIREE)

27 - FINANCEMENT DE PROJETS JEUNES (DELIBERATION RETIREE)

28 - CREATION DES COMITES CONSULTATIFS DE QUARTIERS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la création de 5 comités consultatifs de quartiers dénommés :

- Quartier « Village et Voisins » ;
- Quartier « Bois et Coteaux » ;
- Quartier « Vigée-Lebrun, Clos, Princesse » ;
- Quartier « Plains Champs, Prunay, Seine » ;
- Quartier « Cœur Volant, Acqueduc, Villevert » ;

☞ **APPROUVE** les termes de la charte des comités consultatifs de quartiers annexée à la présente délibération.

29 - DELIBERATION SUR LE PRINCIPE DE LA PASSATION D'UN CONTRAT DE CONCESSION
POUR LE MOBILIER URBAIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe du recours à un contrat de concession relatif aux mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur la Commune de Louveciennes pour une durée de 10 ans,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de consultation inhérente à la concession visant à sélectionner le futur concessionnaire gestionnaire des mobiliers urbains, la procédure de consultation devant être conduite conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique.

30 - MODALITES DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Un vote contre : Max Brunner

Une abstention : Daniel Godard

PREND ACTE que les réunions du Conseil municipal, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, pourront se tenir, sur décision du maire, en visioconférence via l'application ZOOM et que les débats seront accessibles au public de manière électronique.

DETERMINE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin de la façon suivante :

- modalités d'identification des participants : de manière électronique via l'application ZOOM
- modalités d'enregistrement et de conservation des débats : enregistrement et conservation numériques
- les modalités de scrutin : scrutin public par appel nominal.

31 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS LOCALES, SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La délibération a été faite en deux votes.

Pour les deux votes, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de recourir au scrutin public.

Le premier vote porte sur la commission des finances, la commission urbanisme, et la commission travaux, suite à une candidature de Daniel Godard pour ces trois commissions.

Deux listes ont été proposées au conseil municipal. Les deux listes ont été lues oralement par Monsieur Le Maire.

La liste A comprend la composition proposée oralement par Monsieur Le Maire pour ces trois commissions.

La liste B est quasi identique, à la différence que, pour chacune des trois commissions, le dernier (6^{ème}) membre de la liste « Avec vous pour Louveciennes » a été remplacé par Daniel Godard.

Le résultat du vote est le suivant :

15 voix pour la LISTE A

0 voix pour la LISTE B

Une voix contre : **Murielle Charles-Beretti**

13 abstentions : 1 abstention de **Martine Contet** + 12 sortants de la salle (**Florence Esnault, Max Brunner, Daniel Godard, Laurent Lesage, Armelle Vallot, Bénédicte Denfert, Marie-Dominique Parisot, Stéphane Pihier, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Pierre-Jean Da Cruz**).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

-DECIDE D'APPROUVER la nouvelle composition des trois commissions municipales suivantes :

COMMISSION FINANCES

Le Maire, Président de droit : Pierre-François VIARD

« **Avec Vous Pour Louveciennes** » : 6 membres

Pascal HERVIER, Lyderick WATINE, Bénédicte DENFERT, Isabelle MESPELAERE, Sanja JOLIOT, Anouk ABECASSIS

« **Vivre à Louveciennes** » : 2 membres

Marie-Dominique PARISOT, Stéphane PIHIER

« **Louveciennes Avec Vous** » : 1 membre

Murielle CHARLES BERETTI

COMMISSION URBANISME

Le Maire, Président de droit : Pierre-François VIARD

« **Avec Vous Pour Louveciennes** » : 6 membres

Pascal HERVIER, Martine CONTET, Victor Da PONTE, Isabelle MESPELAERE, Anouk ABECASSIS, Annie BEYER DELALOI.

« **Vivre à Louveciennes** » : 2 membres

Christian PERSIAUX, Catherine GONNEAU

« **Louveciennes Avec Vous** » : 1 membre

Murielle CHARLES BERETTI

COMMISSION TRAVAUX, SECURITE ET CIRCULATION

Le Maire, Président de droit : Pierre-François VIARD

« **Avec Vous Pour Louveciennes** » : 6 membres

Victor Da PONTE, Pascal HERVIER, Martine CONTET, Annie BEYER DELALOI, Chrystel DELIN, Sanja JOLIOT.

« **Vivre à Louveciennes** » : 2 membres

Stéphane PIHIER, Christian PERSIAUX

« **Louveciennes Avec Vous** » : 1 membre

Murielle CHARLES BERETTI

Le second vote a porté sur l'ensemble des autres nominations (commissions, associations, syndicats) prévues dans la délibération. Le résultat du vote est le même :

15 voix pour la LISTE A

0 voix pour la LISTE B

Une voix contre : **Murielle Charles-Beretti**

13 abstentions : 1 abstention de **Martine Contet** + 12 sortants de la salle (**Florence Esnault, Max Brunner, Daniel Godard, Laurent Lesage, Armelle Vallot, Bénédicte Denfert, Marie-Dominique Parisot, Stéphane Pihier, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Pierre-Jean Da Cruz**).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

-DECIDE D'APPROUVER les nouvelles compositions des commissions municipales, associations locales, syndicats intercommunaux et Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Le Maire, Président de droit : Pierre-François VIARD

« **Avec Vous Pour Louveciennes** » : 6 membres

Pierre FACON, Mehdi EL GARGATI, Boleslas PALEWSKI, Bénédicte DENFERT, Laurence LAFONT, Marie-Hélène FARBOS

« **Vivre à Louveciennes** » : 2 membres

Marie-Dominique PARISOT, Christian PERSIAUX

« **Louveciennes Avec Vous** » : 1 membre

Murielle CHARLES BERETTI

COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le Maire, Président de droit : Pierre-François VIARD

« **Avec Vous Pour Louveciennes** » : 6 membres

Pierre FACON, Sanja JOLIOT, Mehdi EL GARGATI, Chrystel DELIN, Stéphane GROS, Pascal HERVIER

« **Vivre à Louveciennes** » : 2 membres

Geneviève FIEUX-CASTAGNET, Pierre-Jean Da CRUZ

« **Louveciennes Avec Vous** » : 1 membre

Murielle CHARLES BERETTI

COMMISSION COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Maire, Président de droit : Pierre-François VIARD

« **Avec Vous Pour Louveciennes** » : 6 membres

Isabelle MESPELAERE, Chrystel DELIN, Bénédicte DENFERT, Martine CONTET, Pierre FACON, Anouk ABECASSIS.

« **Vivre à Louveciennes** » : 2 membres

Pierre-Jean Da CRUZ, Marie-Dominique PARISOT

« **Louveciennes Avec Vous** » : 1 membre

Murielle CHARLES BERETTI

ASSOCIATIONS LOCALES :

- ❖ Association Sportive de Louveciennes (ASL) : 2 représentants
 - Mehdi Elgargati
 - Marie-Hélène Farbos
- ❖ Comité de Jumelage de Louveciennes : 3 représentants
 - Pierre Facon
 - Boleslas Palewski
 - Chrystel DELIN

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

- Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY 78) :

1 Titulaire : - Stéphane Gros

1 suppléant : - Sanja Joliot

- Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée Louveciennes/Marly-le-Roi :

4 Représentants :

- Laurence Lafont
- Anouk Abecassis
- Lydéric Watine
- Pierre Facon

- Syndicat Intercommunal à vocations multiples de Saint-Germain-en-Laye section fourrières (véhicules et animaux) et centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA):

2 Titulaires :

- Marie-Hélène Farbos
- Lydéric Watine

2 suppléants

- Annie Beyer-Delaloi
- Mehdi El Gargati

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

1 Titulaire : Pascal Hervier

1 Suppléant : Lydéric Watine

Les 6 membres de la liste « Vivre à Louveciennes » (Marie-Dominique Parisot, Stéphane Pihier, Geneviève Fieux-Castagnet, Christian Persiaux, Catherine Gonneau, Pierre-Jean Da Cruz), ont réintégré la salle pour les décisions et les questions diverses.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
(CONSEIL MUNICIPAL DU 17-12-2020)**

Numéro de décision	Service	Date	Objet
<u>2020.09.76</u>	Secrétariat Général	04/09/2020	Signature avec la société FAYOLLE de la modification n° 1 (ex-avenant) au marché MS2004 pour les travaux de reprise de la couche de roulement des rues de Voisins, de la Croix Rouge et du Général de Gaulle, subséquent à l'accord-cadre multi-attributaire pour la réalisation de travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics. Le montant de la modification n°1 s'élève à 12 493,30€ H.T., soit 14 991,96€ T.T.C.
<u>2020.09.77</u>	URBA	24/11/2020	Signature d'une convention avec la société ORANGE portant occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de leurs équipements techniques au parc de la Pelouse parcelle BA N° 125. La durée de la convention n'excède pas 12 ans, pour un loyer de 15 000€ T.T.C. augmenté annuellement de 2%
<u>2020.09.78</u>	Services Techniques	14/09/2020	Décision de signer avec des Louveciennois une convention de mise à disposition pour 5 ans de la parcelle communale n°06 d'une superficie de 60 m², aux fins de jardins familiaux. L'attribution d'une parcelle donne lieu au versement d'une caution de 100€ et d'un droit d'occupation annuel, fonction de la superficie occupée. La jouissance du terrain est concédée à l'occupant moyennant le versement d'une redevance de 120€
<u>2020.09.79</u>	Médiathèque	15/09/2020	Signature d'un contrat d'engagement avec l'auteur David Cathelin pour une rencontre et l'animation d'un atelier le samedi 26 septembre 2020 à 15h en salle Renoir, pour un montant de 135 € T.T.C.
<u>2020.09.80</u>	CULTURE	15/09/2020	Signature d'une convention de prestation entre l'association « Triple Croche » et la ville de Louveciennes pour une représentation de chansons françaises sur le thème "Ode à la paix", le mercredi 11 novembre 2020 à 15h dans la salle Camille Saint-Saëns, pour un montant de 1 000 € T.T.C.
<u>2020.09.81</u>	CULTURE	15/09/2020	Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation entre l'association « Man d'dappa » et la mairie de Louveciennes pour une représentation du spectacle « Tigre et Kantjil » le jeudi 22 octobre 2020 à 15h dans la salle Camille Saint-Saëns pour un montant de 1 050€ T.T.C
<u>2020.09.82</u>	Secrétariat Général	17/09/2020	Signature d'un mandat de gestion avec l'agence immobilière ARBEAU, pour le bien immobilier situé au Centre Commercial des Clos, Allée des Soudanes à Louveciennes. Les honoraires sont réparties entre la gestion courante (7,5 % T.T.C. calculé sur la base des montants encaissés) et les frais complémentaires (état des lieux de sortie, dossier contentieux, sinistre d'assurance et déclaration des revenus fonciers)
<u>2020.09.83</u>	Finances	18/09/2020	Signature avec la société KEOLIS YVELINES de l'avenant n°2 au marché public Circuits Spéciaux Scolaire dans le département des Yvelines
<u>2020.09.84</u>	Secrétariat Général		Signature du bail de location avec un médecin généraliste par le biais de l'agence immobilière ARBEAU, pour le bien immobilier Maison Médicale, situé au Centre Commercial des Clos, Allée des Soudanes à Louveciennes aux conditions suivantes: un loyer mensuel de 560€ (hors taxes et hors charges), un dépôt de garantie de 560€ et des honoraires de 560€ à la charge de la Commune. Le contrat locatif prend effet à compter du 02 Novembre 2020, pour une durée de 6 ans renouvelable une fois
<u>2020.09.85</u>	Police Municipale	22/09/2020	Autorisation d'occupation du domaine public par la société de production "REBECCA" pour le tournage du film "REBECCA" le 28 septembre 2020 pour un montant de 4 100€ T.T.C.

2020.09.86	Secrétariat Général	22/09/2020	Signature avec la société PINSON PAYSAGE du marché pour la réalisation de différents travaux d'entretien des espaces verts subséquent à l'accord-cadre multi-attributaire pour la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré de la commune – Lot 1 : entretien des espaces verts. Le montant des travaux s'élève à 39 995€ H.T., soit 47 994€ T.T.C.
2020.09.87	Secrétariat Général	23/09/2020	Signature avec la société DIAC LOCATION du contrat de location de batterie pour le véhicule électrique immatriculé CA 682 YH, pour un montant mensuel de 75,63€ H.T., soit 90,76€ T.T.C.
2020.09.88	Techniques	25/09/2020	Convention de mise à disposition du stade du Cœur Volant, entre la commune de Louveciennes et SPORTS ETUDES DE PARIS, du 28-09-2020 au 15-10-2020, pour un montant de 270€ T.T.C.
2020.10.90	Culture	05/10/2020	Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation entre la Mairie de Louveciennes et l'association "Le Renard Argenté Production", pour la représentation du spectacle « le cercle de Whitechapel » le jeudi 08 octobre 2020 à 20h30, dans la salle Camille Saint-Saëns, pour un montant de 5 500 euros T.T.C.
2020.10.91	Culture	08/10/2020	RETIRE ET REMPLACE LA DECISION N° 2020-09-81 Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation entre l'association « Mand'dappa » et la mairie de Louveciennes pour deux représentations du spectacle « Tigre et Kantjil » le jeudi 22 octobre 2020 à 13h30 et 15h, dans la salle Camille Saint-Saëns, pour un montant de 1 420€ T.T.C
2020.10.92	Médiathèque	12/10/2020	Signature d'une convention avec la guitariste Anne-Laure Boutin pour un atelier d'éveil musical à la médiathèque Georges Prêtre le mercredi 21 octobre 2020 pour un montant de 65€ T.T.C.
2020.10.93	Police Municipale	12/10/2020	Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société "l'Atelier de Production" pour le tournage du film "Incroyable mais vrai", le 21 octobre 2020, pour une redevance de 1 800€
2020.10.94	Médiathèque	13/10/2020	Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation avec l'association Commédiamuse pour la représentation du spectacle « Le piment des squelettes » le samedi 31 octobre 2020 à 11h en salle Renoir, pour un montant de 588,40€ T.T.C.
2020.10.95	Secrétariat Général	15/10/2020	Signature d'un bail professionnel avec un médecin généraliste pour le local n° 3 de la Maison Médicale, située au Centre Commercial des Clos, Allée des Soudanes à Louveciennes, par le biais de l'agence immobilière L'ADRESSE ARBEAU aux conditions suivantes: un loyer mensuel de 532€ (H.T et Hors Charges), un dépôt de garantie de 532€ et des honoraires de 557€ à la charge de la Commune. Le contrat locatif prend effet à compter du 05 Janvier 2021, pour une durée de 6 ans renouvelable une fois
2020.10.96	Secrétariat Général	15/10/2020	RETIRE ET REMPLACE LA DECISION N° 2020-09-87 Signature avec la société DIAC LOCATION du contrat de location de batterie pour le véhicule électrique immatriculé CA 682 YH, pour un montant mensuel de 64,23€ H.T., soit 77,08€ T.T.C. Le contrat a pris effet le 28 Mai 2020 pour une durée de 60 mois
2020.10.97	Secrétariat Général	15/10/2020	Signature avec la SMACL d'une convention d'assurance dommages ouvrage relative aux travaux d'aménagement et de mise en accessibilité d'une maison médicale aux Clos, pour un montant de 8 014,56€ H.T., soit 8 735,87 € T.T.C.
2020.10.98	Urbanisme	19/10/2020	Nomination de la SCP Catherine BAUER-VIOLAS – Olivia FESCHOTTE-DESBOIS – Fabrice SÉBAGH, pour le pourvoi en cassation de la SCCV LES JARDINS DE L'AQUEDUC à l'encontre du jugement rendu par le Tribunal Administratif en date du 23 juillet 2020
2020.10.99	Urbanisme	19/10/2020	Nomination de la SCP Yves RICHARD, pour le pourvoi en cassation de la société COFRINVEST à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Versailles en date du 14 mai 2020

2020.10.100	Secrétariat Général	20/10/2020	Signature d'un bail professionnel avec trois infirmiers pour le local paramédical n° 2 de la Maison médicale, située au Centre Commercial des Clos, Allée des Soudanes à Louveciennes, par le biais de l'agence immobilière L'ADRESSE ARBEAU aux conditions suivantes: un loyer mensuel de 224€ (H.T. et Hors Charges), un dépôt de garantie de 224€, des honoraires de 524€ à la charge de la Commune. Le contrat locatif prend effet à compter du 02 Novembre 2020, pour une durée de 6 ans renouvelable une fois
2020.10.101	Secrétariat Général	22/10/2020	Signature avec la société AU COEUR DES ARBRES du marché pour la réalisation de travaux d'abattage d'arbres sur la RN186 subséquent à l'accord-cadre multi-attributaire pour la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré de la commune – Lot 2 : Entretien du patrimoine arboré. Le montant des travaux s'élève à 2 700€ H.T., soit 3 240€ T.T.C.
2020.10.102	Urbanisme	28/10/2020	Signature de la convention d'honoraires avec la SCP BAUER-VIOLAS - FESCHOTTE-DESBOIS – SEBAGH dans le cadre du pourvoi en cassation de la SCCV LES JARDINS DE L'AQUEDUC à l'encontre du jugement rendu par le Tribunal Administratif en date du 23 juillet 2020 ; soit 1200€ T.T.C. le montant pour l'ouverture du dossier, la constitution en défense et la surveillance de la procédure d'admission
2020.11.103	Médiathèque	02/11/2020	Signature d'un contrat de cession de droits avec l'association "Dans les bacs à sable" pour la captation du spectacle « Le Noël de la forêt » le samedi 19 décembre 2020, en salle Camille Saint-Saëns, pour un montant de 600€ T.T.C.
2020.11.104	Urbanisme	03/11/2020	Signature de la convention d'honoraires avec la SCP Yves RICHARD dans le cadre du pourvoi en cassation de la société COFRINVEST à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel en date du 14 mai 2020, pour un montant de 1 800€ T.T.C. En cas de décision d'admission du pourvoi en cassation, le montant des frais et honoraires dus à la SCP Yves RICHARD s'élèverait à la somme forfaitaire complémentaire de 3 500€ H.T., soit 4 200€ T.T.C.
2020.11.105	Urbanisme	03/11/2020	Consultation du cabinet d'avocat SEBAN & Associés pour l'établissement d'une note juridique dans le cadre d'une mission d'assistance juridique suite à une demande indemnitaire, reçue le 28 septembre 2020, de la société CCU & CO pour l'annulation de deux arrêtés illégaux par la commune de Louveciennes. Cette prestation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire de 220€ H.T.
2020.11.106	Urbanisme	03/11/2020	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la définition d'un cahier des charges architectural et patrimonial par la société ARTENE dans le cadre du programme immobilier "de l'Aqueduc", pour un montant de 27 000€ T.T.C.
2020.11.107	Techniques	05/11/2020	Signature avec SPORTS ETUDES DE PARIS d'une convention de mise à disposition du stade du Coeur Volant du 03 novembre 2020 au 17 décembre 2020, pour un montant de 990€ T.T.C.
2020.11.108	Culture	09/11/2020	Signature d'une convention entre la Commune de Louveciennes et la compagnie "Le Mystère Bouffe" pour le prêt à titre gracieux de matériel (tréteaux et gradins). Le prêt du matériel a débuté depuis juin 2015 pour un temps indéterminé
2020.11.111	Culturel	16.11.2020	RETIRE ET REMPLACE LA DECISION N° 2019-12-156 Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation entre la ville et la compagnie "Le Mystère Bouffe" pour la captation du spectacle « Une demande en mariage », le samedi 21 novembre 2020, à 16h en salle Camille Saint-Saëns, pour un montant de 2 517,50€ T.T.C.

<u>2020.11.112</u>	Secrétariat Général	17/11/2020	Signature avec la société BATI PREST de la modification n°1 (ex-avenant) au marché public de travaux pour l'aménagement d'une maison médicale dans une ancienne crèche municipale de Louveciennes – Lot n°1 : Clos, Couvert. Le montant de la moins-value, objet de la modification n°1, s'élève à 8 898€ H.T., soit 10 677,60€ T.T.C. Le pourcentage d'écart introduit par la modification n°1 est de 3,97%. Le nouveau montant du marché est de 215 102€ H.T., soit 258 122,40€ T.T.C.
<u>2020.11.113</u>	Secrétariat Général	17/11/2020	Signature avec la société BATI PREST de la modification n° 1 (ex-avenant) au marché public de travaux pour l'aménagement d'une maison médicale dans une ancienne crèche municipale de Louveciennes – Lot n°2 : Partition, Finition. Le montant de la plus-value, objet de la modification n°1, s'élève à 9 053€ H.T., soit 10 863,60€ T.T.C. Le pourcentage d'écart introduit par la modification n°1 est de 5,59%. Le nouveau montant du marché est de 171 053€ H.T., soit 205 263,60€ T.T.C.
<u>2020.11.114</u>	Ressources Humaines	18/11/2020	Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies, la redevance des tournages de films et les droits de place du marché communal, tenue par le secrétariat des services techniques de la ville de Louveciennes
<u>2020.11.115</u>	Ressources Humaines	18/11/2020	Modification de la régie centralisée de recettes afin d'inclure l'encaissement des photocopies, la redevance des tournages de films et les droits de place du marché communal
<u>2020.11.118</u>	Direction Générale	30/11/2020	Signature du marché public de fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels pour les services de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Louveciennes, pour un montant maximum annuel de 30 000€ H.T.

33 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 00 heure 51 minutes.



Le maire

Pierre-François VIARD

Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat Général, aux heures d'ouverture de la Mairie.